LE JAS
LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

L'école de la protection de l'enfance

# LA PROTECTION DE L'ENFANCE À BONNE ÉCOLE

**Les acteurs de la protection de l'enfance ont toujours été très attentifs à adapter leurs réponses aux évolutions de la société. Les cadres sont toutefois confrontés à des enjeux de plus en plus complexes et à des injonctions contradictoires. C'est pour leur permettre d'y faire face de manière parfaitement adaptée qu'a été créée l'École de la protection de l'enfance par le JAS et la Faculté Libre d'Études politiques et en économie solidaire (Flepes-Initiatives). S'y sont associés l'Observatoire de l'action sociale et PraxisLab Formations, une plateforme de formateurs consultants indépendants. Retour sur la genèse de ce cursus quelques mois avant l'intégration des premiers stagiaires.**

À l'origine de la création de cette école, un constat largement partagé par les professionnels du secteur et régulièrement mis en avant lors des Assises de la protection de l'enfance : celui du manque d'outils de formation "pratiques" des cadres.

"Ce que possèdent parfaitement les hommes et femmes aux postes décisionnaires, c'est la connaissance juridique du secteur, explique Thierry Arnoux, formateurs de PraxisLab et coordinateur pédagogique de l'École de la protection de l'enfance. Ce qui leur manque souvent, c'est la déclinaison pratique de ces connaissances théoriques : quelle est la place de l'enfant, qu'elle est celle du parent, comment comprendre les nouveaux enjeux psycho-dynamiques de la construction d'un enfant...". Pour Jean-Marie Vauchez, l'autre coordinateur pédagogique de l'école, ce manque de confrontation des encadrants à la pratique s'explique d'abord par leur formation initiale.

"Ils sont issus de Sciences Po, ont fait l'ENA, sont juristes... ce sont des gens brillants, qui ont une capacité d'analyse et de réflexion remarquable, mais sont peu confrontés à la réalité du terrain. Se retrouver face à un père alcoolique et une mère en dépression avec lesquels il faut gérer la demande de placement de leurs enfants - qui est le quotidien des agents - est une 'violence'très éloignée des prospectives de bureau. Or, un cadre compétent doit connaître et

savoir gérer ces deux facettes des métiers de la protection de l'enfance : la vision politique et sa déclinaison concrète".

## UNE PHILOSOPHIE

L'École de la protection de l'enfance apporte des réponses novatrices.

"Dans un monde qui change, il est impératif de faire bouger les lignes du travail social et éducatif", analyse Pascal Colin, directeur général d'Initiatives, Faculté libre d'études politiques et en économie solidaire Flepes-Initiatives, cofondatrice de l'école. Installée à Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine) et à Montpellier, Flepes-Initiatives a pour vocation de favoriser l'innovation sociale et solidaire et de contribuer à la formation des acteurs de l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur l'innovation pédagogique.

"Les bouleversements actuels nous réinterrogent sur nos fondements sociétaux, poursuit Pascal Colin. Plus que jamais, nous avons besoin de savoir où nous étions hier dans nos valeurs et pratiques, où nous sommes aujourd'hui et où nous voulons, et pouvons, aller ensemble".

Pour le directeur général d'Initiatives, une éducation qui ne se concevrait qu'en bulles, dans un entresoi éducatif délié de la société se condamnerait à l'inefficacité. "Si le système en place a permis de former beaucoup techniciens compétents dans le domaine social, les questions de la vision et du sens ont parfois été un peu vite évacuées. L'école de la protection de l'enfance revisite les pratiques, propose une approche plus transversale, plus moderne et plus en phase avec la société".

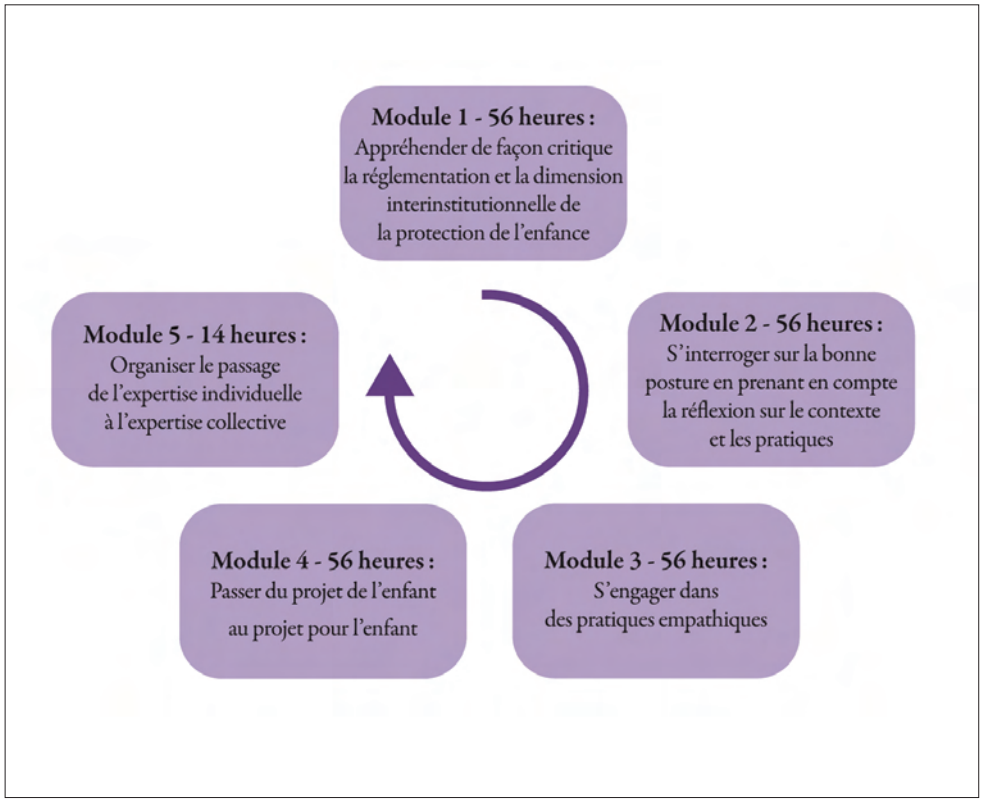


## DES COMPÉTENCES

Sous le vocable de protection de l'enfance se retrouve une multitude de professionnels ayant des métiers hétéroclites et intervenants à différents niveaux (aide sociale à l'enfance, secteur associatif habilité, justice, police...) "Entre l'ordonnance d'un juge qui dit qu'il faut protéger l'enfant de sa famille, l'action de placement elle-même et l'accompagnement éducatif, il y a deux mondes, commente Thierry Arnoux. Le juge ne fait pas de travail éducatif, le travailleur social ne rend pas la justice. Pourtant ils doivent travaillent de concert... souvent sans bien connaître la partition jouée par l'autre !" L'objectif de la formation de l'école est donc, pour partie, de donner à ces cadres une connaissance fine et précise de ce que sont ces différents champs d'intervention. "Nous leur donnons des outils pour traduire l'injonction politique dont ils ont la charge avec les réalités du terrain. Concilier des injonctions qui sont parfois paradoxales, c'est le propre du travail de management".

L'équipe pédagogique de l'école de la protection de l'enfance a, pour cela, identifié cinq domaines de compétence à développer chez les cadres :

- Pouvoir situer la prévention et la protection de l'enfance dans une perspective historique, sociologique et philosophique.
- Connaître les principes directeurs des théories et des pratiques des sciences humaines concernant

**MARIE-PAULE MARTIN-BLACHAIS,**
**directrice de l'École de la protection de l'enfance, ancienne directrice générale du Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger (GIPED) , ancienne directrice Enfance et Famille dans le département de l'Eure-et-Loir.**

**Quel est votre rôle au sein de l'école ?**
Médecin de formation, je me suis toujours intéressée à la petite enfance, puis à la pédiatrie sociale et enfin aux politiques publiques relatives à celles-ci. Ma mission au GIPED ayant pris fin en décembre de cette année, j'assure la présidence du comité pédagogique et scientifique de l'école pour travailler, avec les autres membres de l'équipe, sur le contenu des modules et sur le choix des intervenants. Mon rôle est en quelque sorte d'être la "garante" de la scientificité des contenus et des orientations de ceux-ci. J'ai tout particulièrement veillé à l'équilibre entre les apprentissages scientifiques avec les mises en pratique. Mais j'agis aussi pour que les savoirs expérientiels de nos stagiaires fassent l'objet de lectures critiques d'analyses, réflexives et constructives par le partage d'expériences, la mutualisation...

**Comment ce cursus s'inscrit-il dans l'histoire de la protection de l'enfance ?**
J'ai participé aux travaux préparatoires à la loi de 1989 sur la prévention de la maltraitance. Celle-ci se préoccupait déjà de la formation des acteurs des champs social, sanitaires et médico-social. Elle a permis de mettre en place un certain nombre de dispositifs qui se sont développés en profitant de la vague de décentralisation de l'époque. Une seconde étape majeure fut la loi du 5 mars 2007. Elle réformait la protection de l'enfance et l'un de ses volets pointait la nécessité de la mise en place d'une formation transversale, inter-institutionnelle et inter-disciplinaires. L'idée centrale était d'instaurer un corpus de connaissances, des références théoriques un corpus qui serait partagé par tous les professionnels en charge de l'enfance, de l'adolescence, des familles, etc. Or, ce que l'expérience nous a appris, c'est que si la loi de 2007 posait les bons jalons, dans les faits, ce corpus partagé ne va pas de soi. Il nécessite de croiser différentes disciplines comme l'anthropologie, la sociologie, la philosophie du droit, la psychologie, le développement, etc. Ce besoin de formation spécialisée des cadres en protection de l'enfance à été de nouveau rappelé des juin 2015, dans la feuille de route 2015-2017 de la Secrétaire d'Etat en charge de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, et consolidé par le législateur dans sa dernière loi de protection de l'Enfance du 14 mars 2016.

**"Pluridisciplinarité, co-construction, articulation entre théorie et pratique sont les trois grands piliers de ce cursus unique"**

**Qu'apporte l'école de la protection de l'enfance face à ces enjeux ?**
Dans les formations initiales comme dans les formations continues actuelles, les approches sont parfois très parcellaires, avec des prismes qui privilégient telles ou telles disciplines. Or s'intéresser au cas d'une enfant - et de sa famille - implique d'étudier des éléments qui dépassent la simple connaissance liée à la protection proprement dite : scolarité, santé, activité de loisirs, son environnement social et familial, insertion professionnelle lorsqu'il grandit… Désormais, nous réfléchissons en terme de parcours et de projets de vie. Par son organisation et sa philosophie, l'École de la protection de l'enfance permet cette indispensable transversalité. Elle donne accès aux professionnels décisionnaires de l'avenir des enfants, à un corpus à la fois théorique, conceptuel, historique et pratique.
Le cursus donne cette vue d'ensemble tout en mettant l'accent sur la mutualisation des connaissances issues de leurs propres pratiques professionnelles. Pluridisciplinarité, co-construction, articulation entre théorie et pratique sont les trois grands piliers de ce cursus unique.

l'enfant et la famille.
- Mieux maîtriser le dispositif de protection de l'enfance et son cadre législatif et réglementaire.
- Être prêt à mieux se situer comme cadre dans le dispositif de protection de l'enfance.
- Être capable de mettre en œuvre une méthodologie de recherche appliquée à une situation professionnelle d'encadrement.

## UN CURSUS DIPLÔMANT

En pratique, le cursus proposé aux stagiaires est organisé en cinq modules spécifiques. Ceux-ci alternent des cours de types magistraux et d'autres conçus sous forme d'ateliers. Les apports théoriques sont soutenus par une vingtaine d'intervenants pointus (chercheurs universitaires, professionnels de la protection de l'enfance, juristes, experts en psychologie...) choisis pour leur expertise et leurs expériences de terrain souvent novatrices. Jean-Marie Vauchez et Thierry Arnoux, seront les référents des stagiaires, des "fils rouges" comme ils se définissent, en charge de la responsabilité pédagogique, du suivi des cours, du lien entre les intervenants et les stagiaires. Chaque module de 56 heures est réalisable de manière indépendante par le stagiaire. "On sait, précise Jean-Marie Vauchez, que les cadres de la fonction territoriale auront davantage de possibilités de suivre les cinq modules sur une année alors que les salariés du secteur habilité les réaliseront plus vraisemblablement en plusieurs fois".
"N'importe qui peut acquérir des connaissances en ouvrant un livre ou en allant sur Internet, précise Thierry Arnoux, d'autant qu'il existe une littérature conséquente sur le sujet. Mais transformer ces connaissances en pratiques, en 'FAIRE' est un exercice intellectuel qui demande à être accompagné".
Les modules seront dispensés au sein de la Faculté Libre d'études politiques et en économie solidaire de Bourg-la-Reine, en proche banlieue parisienne.
"Concrètement, explique Pascal Colin, nous accueillons la formation et mettons à disposition notre expertise technique en matière de certification. Celle-ci est inscrite au Registre National des Certifications Professionnelles sur un niveau 2".

## UNE CULTURE DU PARTAGE

Cette formation est ouverte aux cadres de la protection de l'enfance pouvant justifier d'un diplôme de niveau 3 au minimum. Elle intéressera particulièrement les cadres des services départementaux qui sont directement concernés par la loi 2007-293 sur la réforme de la protection de l'enfance. Celle-ci prévoit que les cadres territoriaux chargés de prendre des décisions relatives à la protection de l'enfance aient suivi une formation adaptée à l'exercice de leurs missions. Le cursus mis en place par l'école de la protection de l'enfance entre donc évidemment dans les spécificités imposées par la loi (durée de 240 heures sur une amplitude maximale de 18 mois et incluant un stage pratique de 40 heures). Bien évidemment, tous ceux qui remplissent des missions d'encadrement dans le secteur associatif y trouveront aussi matière à enrichissement.
"Les cultures et pratiques protectionnelles sont très hétérogènes entre les agents des départements et les secteurs associatifs, mais aussi entre les départements eux-mêmes, remaque Jean-Marie Vauchez. Pendant les modules, les gens vont apprendre à se connaître, vont confronter leurs pratiques, leurs approches, vont s'entraider... Les barrières qui existent souvent entre les différents acteurs de la protection sociale vont tomber". Les stagiaires seront d'ailleurs invités à partager leurs travaux sur des blogs mis en place pendant le cursus, mais aussi lors de présentation de synthèses de leurs recherches personnelles pendant les Assises de la protection de l'enfance, le rendez-vous incontournable des acteurs du secteur.

## LES "FORMULES COURTES"

Avant même l'arrivée de la première promotion en septembre 2016, l'école a, par ailleurs, reçu plusieurs demandes de la part de structures départementales et associatives qui souhaitent des formations en intra sur une thématique particulière.
"Ces modules courts vont vraisemblablement se mettre en place en parallèle au cursus diplômant que nous avons imaginé, précise Jean-Marie Vauchez. Cela démontre à quel point notre approche est pertinente et répond à une vraie attente de la part des professionnels de la protection de l'enfance. Ceux-ci ont à cœur de faire toujours mieux leur travail et nous allons les y aider !" ■

***École de la protection de l'enfance. Renseignements et inscriptions au Journal des Acteurs Sociaux. Tel : 01 53 10 24 10. Email : secretariat@lebpe.fr***